

MILLER THOMSON SENCRL 1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST BUREAU 3700 MONTRÉAL (QC) H3B 4W5 CANADA **TÉL.** 514.875.5210 **TÉLÉC.** 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 30 octobre 2017

Me Adina Georgescu Ligne directe: 514.871.5476 acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Monsieur Pierre Méthé Secrétaire par interim RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: 1ère demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc.

pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à

compter du 1er janvier 2018

Dossier de la Régie : R-4003-2017 Notre dossier : 111216.0094 (Phase 2)

Monsieur,

Suite à la vôtre du 26 octobre 2017, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de cinquante (50) minutes. Elle sera présentée par les témoins suivants.

AUDITION À HUIS CLOS

• Jean-Benoît Trahan et Julie-Christine Lacombe (SPEDE-volet confidentiel)

Gazifère prévoit une durée de 10 minutes pour la présentation du contexte qui entoure sa demande relativement au SPEDE dans le cadre du présent dossier. Pour le reste, Gazifère s'en remettra à la preuve documentaire déposée au dossier.

À ce stade-ci, nous ne prévoyons pas faire d'argumentation sur la portion confidentielle de la preuve relative au SPEDE. Si cela devait s'avérer nécessaire, notre argumentation ne devrait pas excéder cinq minutes. Gazifère propose également que s'il doit y avoir des plaidoiries, que ces dernières se fassent immédiatement après l'audition de la preuve, avant de clore le volet confidentiel.

AUDITION PUBLIQUE

 <u>Panel composé de Jean-Benoît Trahan et Julie-Christine Lacombe</u> (Prolongation de la durée des programmes commerciaux à titre de projets pilotes, modalités du nouveau service-T de Dawn, mise en place de mesures d'allégement réglementaire, modifications au texte des *Conditions de service et Tarif*).

Nous prévoyons une durée de 30 minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

 Panel composé de Jean-Benoît Trahan, Julie-Christine Lacombe et François Boulanger (PGEÉ)

Nous prévoyons une durée de 10 minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade-ci, nous estimons à 5 minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à 30 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Veuillez noter que notre cliente n'entend pas requérir la présence à l'audience du représentant d'Enbridge Gas Distribution Inc., soit monsieur Anton Kacicnik, à moins d'un avis contraire de la part de la Régie. Nous déposerons un affidavit au dossier aux fins d'adoption et de dépôt de la preuve documentaire qui relève de cette personne, soit celle traitant des modalités du nouveau service-T de Dawn.

Par ailleurs, dans la mesure où cela est possible, Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des affidavits attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrI

Adina Georgescu AG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Steve Cadrin (procureur de l'ACEFO) Me Guy Sarault (procureur de l'ACIG) Me Pierre-Olivier Charlebois (procureur de la FCEI) Me Geneviève Paquet (procureur du GRAME) Me Dominique Neuman (procureur de SÉ-AQLPA)